



Politique d'investissement durable

Groupe Argenta



I. Introduction

Chez Argenta, la durabilité est inscrite dans les gènes de l'organisation. Nous sommes convaincus que la bienveillance, l'action responsable et la vision à long terme sont les meilleurs ingrédients pour des clients satisfaits, des collaborateurs heureux et des résultats d'exploitation sains.

En tant qu'établissement financier, nous pouvons faire la différence grâce aux flux d'argent que nous gérons pour nos clients. Chaque jour, nous choisissons de les investir de manière responsable. Chaque euro est précieux.

Sur le plan de la durabilité, les choses bougent au sein des établissements financiers. En 2015, les Nations unies ont défini des objectifs climatiques mondiaux et l'Agenda 2030 a permis d'élaborer un cadre de 17 objectifs de développement durable (SDG) qui doivent contribuer à un monde meilleur. L'Europe veut être la première économie climatiquement neutre au monde d'ici 2050. Avec le Greenddeal européen, une vague de transition de grande envergure va se mettre en place. Les investisseurs seront encouragés à réorienter leurs flux de capitaux de projets non durables vers des projets durables. Des obligations de transparence extrêmes rendront les consommateurs beaucoup plus conscients de leurs choix d'investissement, ce qui accentuera encore le passage à des investissements durables.

Argenta se félicite de ces initiatives et s'engage à apporter une contribution significative aux ambitions européennes en matière de durabilité.

Dans le présent document, le Groupe Argenta entend offrir un meilleur aperçu de sa vision et de son approche de l'investissement durable.

II. Politique de durabilité du Groupe Argenta

Argenta est un groupe de bancassurance non coté en Bourse, propriété de la famille Van Rompuy et de la société coopérative reconnue Argen-co. Pour les actionnaires, c'est la croissance à long terme qui prime. Chaque année, une grande partie des bénéfices est réinvestie dans l'entreprise. En conséquence, Argenta dispose de fonds propres solides et est l'une des banques les mieux capitalisées d'Europe.

En tant que bancassureur de détail, Argenta applique une politique de risque stricte, ce qui fait que les crises économiques ont moins d'impact sur la volatilité des résultats. L'épargne et les revenus des contrats d'assurance sont principalement convertis en crédits hypothécaires pour les clients privés en Belgique et aux Pays-Bas. Les fonds restants sont réinvestis de manière conservatrice en vue d'obtenir des liquidités et des rendements stables. Les coûts sont maîtrisés grâce à la simplicité à tous les niveaux.

Argenta veut prendre ses responsabilités envers ses clients, ses collaborateurs et la société. C'est pourquoi nous avons identifié 4 piliers concrets autour desquels la politique de durabilité de l'organisation est menée de manière consciente et active.

- 1) Nous voulons être proches de nos collaborateurs et de nos clients
- 2) Nous investissons dans une offre de produits simple et transparente
- 3) Les affaires bancaires et les assurances ne devraient pas coûter trop d'arbres
- 4) Nous voulons générer un impact positif : chaque euro est précieux



Depuis 2012, Argenta rend compte de son engagement durable par le biais du rapport annuel et de durabilité intégré, qui est audité par le réviseur d'entreprises en même temps que le plan d'action de durabilité. Le rapport de durabilité est lié aux objectifs de développement durable des Nations unies (« Sustainable Development Goals » ou « SDG ») et basé sur les normes de reporting GRI (option « Core »).

Pour plus d'informations sur la politique durable d'Argenta et ses réalisations spécifiques, veuillez consulter la [politique de durabilité](#) et le [rapport annuel et de durabilité intégré](#).

III. Politique d'investissement durable

Chaque euro que le client confie à Argenta doit être géré de manière durable. Argenta veut le faire de manière bienveillante et responsable, en se basant sur un certain nombre de principes de base :

- La simplicité et la transparence de notre offre de produits et de notre politique de gestion sont essentielles. Le client sait dans quoi il investit. Argenta aide toujours le client en lui donnant des conseils clairs.
- Les décisions d'investissement sont prises avec soin. Un investissement sain avec un rapport risque/profit équilibré est primordial.
- Il n'y a pas de place pour les investissements non éthiques. Argenta veut éviter autant que possible l'impact négatif et applique une politique d'exclusion stricte pour tous les investissements directs.
- Nous voulons générer un impact positif pour la société en investissant dans des entreprises durables.
- Nous sommes attentifs au climat. Nous dressons la carte de l'empreinte écologique de nos fonds d'investissement et voulons la maintenir aussi faible que possible.

Ces principes sont appliqués à 3 niveaux au sein du Groupe Argenta :

1. Les propres portefeuilles d'investissement de notre banque (Argenta Banque d'épargne SA) et de notre assureur (Argenta Assurances SA) ;
2. Les fonds gérés par Argenta Asset Management proposés aux clients par Argenta Banque d'épargne SA ;
3. Les fonds gérés par Arvestar Asset Management proposés aux clients par Argenta Banque d'épargne SA.

À l'avenir, la durabilité jouera un rôle encore plus central dans la politique d'investissement d'Argenta. Notre ambition est de rendre durable, d'ici 2023, la totalité de l'offre de fonds en gestion propre (Argenta Asset Management). La durabilité sera également intégrée dans les processus de décision et de gestion au sein du portefeuille d'investissement de l'entreprise.

Dans les chapitres suivants, nous abordons les principes de base de l'investissement durable.



III.1. Simplicité et transparence

Argenta veut aider ses clients en toute simplicité, sincérité et proximité. Notre mission est de préserver la santé financière de nos clients.

Nous appliquons les principes de simplicité et de transparence intégralement dans notre politique d'investissement. Ils constituent une base importante à notre durabilité. La simplicité signifie pour nous que la politique d'investissement est dépouillée de toute complexité pour être facile à comprendre. La transparence est importante pour tenir nos clients bien informés.

Nous appliquons ces principes dans la pratique :

- En proposant une offre d'investissement simple, sans produits complexes tels que les CDO, les trackers synthétiques, les hedge funds...
- En menant une politique d'exclusion cohérente et sans ambiguïté qui s'applique à tous les investissements gérés par Argenta, sans compromis ni exceptions et pour lesquels un comité d'exclusion central est compétent.
- En fournissant une gouvernance simple pour les décisions d'investissement, où les tâches et les compétences au sein des comités d'investissement sont claires et simples.
- En informant nos agences de façon ciblée sur la politique d'investissement durable par un canal de communication dédié via l'intranet.
- En mettant à la disposition de nos clients des informations transparentes et compréhensibles sur notre site web.

III.2. Gestion saine

En tant qu'établissement financier, nous pouvons faire la différence grâce aux flux d'argent que nous gérons pour nos clients. Chaque jour, nous choisissons de les investir de manière responsable. Une gestion saine est inextricablement liée à l'éthique et à l'intégrité, mais elle implique également que nous soyons prudents et que nous fassions des choix réfléchis.

Nos principes peuvent être résumés comme suit :

- Nous optons pour un rapport risque/rendement sain en nous diversifiant, en choisissant des titres ayant une qualité de crédit élevée, en n'investissant pas dans des instruments exotiques, en ne nous engageant pas dans des spéculations à court terme, en faisant du commerce ou en prenant des risques de change importants. Nous investissons en vue du long terme.
- Lorsque nous prenons des décisions d'investissement, nous utilisons des modèles ou des paramètres qui donnent une indication sur la qualité de l'investissement, la rentabilité, les antécédents et la continuité, le potentiel de croissance, la valorisation, la liquidité du marché... À l'avenir, Argenta souhaite également intégrer davantage l'indicateur relatif à la durabilité d'une entreprise (ou score ESG) dans ses décisions.
- Nos décisions sont prises dans les limites d'un cadre de risque, déterminant l'exposition qu'Argenta souhaite ou non prendre.
- Nos collaborateurs agissent avec intégrité conformément aux codes de déontologie du secteur et dans le meilleur intérêt du client à tout moment. Cela se reflète dans la politique de rémunération et la [Charte Intégrité](#). Nous mettons ces principes en pratique en appliquant l'absence d'une culture de bonus dans l'ensemble du groupe.



- Nous respectons la législation et la réglementation, comme par ex. les principes de Wolfsberg sur la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et les contrôles fréquents de lutte contre le blanchiment d'argent qu'Argenta doit effectuer au niveau du portefeuille et lors de la prise de décisions d'investissement. Ou les directives DAC 6 qui visent à identifier les structures fiscales complexes. Dans la [politique d'engagement](#), Argenta Assurances s'engage à gérer les conflits d'intérêts potentiels et à prêter attention au dialogue avec les entreprises bénéficiaires d'investissements et à la supervision de leurs performances à long terme.
- En ce qui concerne ses clients, Argenta s'engage à proposer à tout moment des fonds essentiels appropriés qui correspondent au profil de risque du client.

III.3. Éviter l'impact négatif

Au sein du Groupe Argenta, nous utilisons une liste d'exclusion commune qui est basée sur (i) les principes d'exclusion du Fonds souverain norvégien et (ii) les principes d'exclusion déterminés par Argenta, la sélection des entreprises étant effectuée par Vigeo Eiris. Les [UN Global Compact Principles](#) sont le fil conducteur général dans la politique d'exclusion d'Argenta parce que ces principes font l'objet d'une adhésion à l'échelle mondiale et sont fondés sur les conventions et traités internationaux.

La **liste d'exclusion** du Fonds souverain norvégien est établie sur la base des critères fixés par le ministère norvégien des Finances. Le Fonds souverain norvégien décide des exclusions sur la base des recommandations d'un Conseil d'éthique. Les critères d'exclusion sont fondés, d'une part, sur les produits et, d'autre part, sur les comportements :

- **Critères fondés sur les produits** : les entreprises qui produisent de l'énergie à partir de charbon, du tabac, des armes dont l'utilisation viole des principes humanitaires, des armes à sous-munitions ou qui vendent du matériel militaire à certains pays, sont exclues.
- **Critères fondés sur les comportements** : les entreprises qui mènent une politique inacceptable sur le plan éthique, impliquant des violations des droits de l'Homme, des dégradations graves de l'environnement, de la corruption aggravée, des violations graves des droits individuels dans des situations de guerre ou de conflit ou d'autres violations graves des normes éthiques fondamentales, sont exclues.

Les critères d'exclusion déterminés par Argenta et analysés par **Vigeo Eiris** sont basés sur des activités controversées, d'une part, et sur des controverses, d'autre part. Une mise à jour de la liste est envoyée à Argenta deux fois par an. Vigeo Eiris a été audité et certifié selon la norme Arista 3.0. Cette norme fixe la qualité, l'intégrité et la transparence en matière d'étude ESG. L'indépendance, l'objectivité et le professionnalisme de la méthodologie de recherche sont examinés à cette fin.

- **Activités controversées** : le degré d'implication éventuelle dans une activité controversée est mesuré sur la base de la contribution en pourcentage des revenus de ces activités au chiffre d'affaires total d'une entreprise.
 - Militaire et armes :
 - Implication dans des armes controversées



- Production d'armes conventionnelles
 - Production de pièces et services clés pour les armes conventionnelles
 - Produits chimiques dangereux :
 - Production de certains produits chimiques (PNUE 21 Convention de Stockholm)
 - Production de pesticides
 - Jeux d'argent
 - Énergie nucléaire
 - Pornographie
 - Tabac :
 - Production de tabac
 - Distribution de tabac
 - Fourniture à l'industrie du tabac
 - Bien-être animal :
 - Produits testés sur les animaux
 - Production et vente de fourrure
 - Agriculture intensive/agriculture industrielle
 - Charbon :
 - Extraction de charbon
 - Production d'électricité à base de charbon
 - Pétrole et gaz non conventionnels
- **Controverses** : peuvent se produire dans 6 domaines : l'environnement (de vie), les ressources humaines, le respect des droits de l'Homme, l'engagement social, le comportement général de l'entreprise et la structure organisationnelle.

Les controverses sont mesurées à l'aide de 3 paramètres :

- Le paramètre « gravité » indique la gravité d'une controverse ;
- Le paramètre « réactivité » décrit la réaction et les actions entreprises par l'entreprise ciblée ;
- Le paramètre « fréquence » mesure le nombre de fois où la controverse s'est produite.

Les paramètres reçoivent une valeur comprise entre 1 et 4. En cas d'obtention des scores suivants, l'entreprise concernée est reprise dans la liste d'exclusion :

Score de Gravité	Score de Réactivité	Score de Fréquence
Critique (4/4)	Non communicatif (4/4)	Persistant (4/4)
Critique (4/4)	Réactif (3/4)	Persistant (4/4)
Critique (4/4)	Non communicatif (4/4)	Fréquent (3/4)

Pour un relevé détaillé des principes d'exclusion analysés par Vigeo Eiris, nous vous renvoyons à l'[annexe 2](#) et à l'[annexe 3](#).

L'UN Global Compact enjoint les entreprises à respecter dix principes sur le plan des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les principes sont dérivés des normes internationales suivantes :



- la [Déclaration universelle des droits de l'Homme](#),
- la [Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#),
- la [Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement](#),
- la [Convention des Nations unies contre la Corruption](#).

Au moins une fois par an, la politique d'exclusion durable est évaluée au moyen d'une réunion d'exclusion, composée d'experts internes en investissement actifs au sein du Groupe Argenta. Cette évaluation annuelle de la politique d'exclusion permet à Argenta de s'adapter aux nouvelles perspectives, à l'évolution des conditions du marché et/ou à la disponibilité d'autres méthodes d'analyse.

III.4. Générer un impact positif

Argenta veut non seulement éviter l'impact négatif, mais aussi apporter une contribution significative à un monde meilleur pour ses clients.

Le Groupe Argenta utilise deux canaux pour générer un impact positif. (1) Les solutions d'investissement pour les clients dans le cadre desquelles nous proposons différents fonds complémentaires afin que le client puisse choisir ce qui lui est le plus proche. (2) Les propres portefeuilles d'investissement de la banque et de l'assureur dans le cadre desquels nous nous concentrons sur des projets d'investissement concrets et locaux, proches du monde de nos clients.

Outre le financement ciblé de projets durables, nous reconnaissons que l'entrepreneuriat durable général, dans le respect de toutes les parties prenantes, est un catalyseur important pour la performance à long terme d'une entreprise.

Argenta veut se concentrer encore plus sur la génération d'un impact positif à l'avenir et développera une stratégie ciblée à cet effet dans les années à venir.

1. Solutions d'investissement pour les clients

Argenta propose des fonds d'investissement durables, ou OPC, ainsi que des assurances-vie durables.

Nos organismes de placement collectif (OPC) Argenta durables n'investissent pas dans des entreprises d'énergie et de services publics qui génèrent un chiffre d'affaires à partir de l'utilisation de combustibles fossiles. Ce faisant, nous offrons à nos clients des fonds sans fossiles et limitons l'impact négatif sur le climat et notre planète.

Nous proposons différents fonds complémentaires. Par exemple, nous sélectionnons les entreprises en fonction de leur durabilité selon le principe « best-in-class ». D'autres fonds se concentrent alors plutôt sur des thèmes durables tels que les technologies propres (énergies alternatives et recyclage) ou les matières premières durables.



Dans le cadre d'une stratégie « best-in-class », on n'achète que les entreprises qui sont parmi les meilleures de leur secteur en termes de durabilité. Ce résultat est mesuré grâce à leurs scores ESG généraux, d'une part, et à leurs scores « E » spécifiques, d'autre part.

Un score ESG donne une idée des performances d'une société et de sa politique sur le plan « environnemental, social et de la gouvernance ». Un score ESG élevé indique donc un équilibre entre l'environnement, les intérêts sociaux, la transparence et les résultats économiques et financiers.

Les scores sont calculés par Vigeo Eiris sur la base du questionnaire complété par la direction des entreprises. Le respect des normes et valeurs universellement acceptées d'organisations internationales telles que les Nations unies, l'Organisation internationale du travail et l'Organisation de coopération et de développement économiques est évalué sur la base d'un questionnaire dans chaque cas. De plus, ils testent la gestion d'entreprise quant à son impact sur l'environnement, la société et la gestion de l'entreprise. À cet égard, la capacité à diriger de l'entreprise et son large engagement en matière d'ESG sont examinés. En outre, ils se concentrent sur la mise en œuvre et analysent les mesures prises par l'entreprise. Et enfin, ils évaluent les résultats obtenus et leur efficacité.

Une liste détaillée des critères de durabilité sous-jacents utilisés pour déterminer les scores ESG figure en [annexe 3](#).

Par ailleurs, Argenta se concentre également sur des thèmes durables spécifiques tels que les Cleantech et les Matériaux durables.

Nous regroupons dans la thématique Cleantech les investissements dans les entreprises qui contribuent à un environnement plus propre. La société est de plus en plus consciente de la nécessité d'une réduction de notre impact sur l'environnement. Nous soutenons l'objectif de l'Accord de Paris sur le climat qui consiste à limiter le réchauffement de la Terre. Nous voulons y contribuer activement grâce à nos investissements dans les Cleantech. Il faut réduire la demande d'énergie en encourageant une consommation d'énergie plus efficace et diminuer considérablement l'utilisation du pétrole et du charbon. Le recyclage durable est en outre capital pour réduire l'impact de l'homme sur l'environnement.

Une planète viable demande une adaptation de l'intégralité du monde des affaires. Certaines entreprises sont de véritables précurseurs ou peuvent contribuer grâce à leurs applications à une réduction mondiale de la production de déchets et des émissions de CO₂. En investissant dans des sources d'énergie alternatives comme le vent, l'eau, l'énergie solaire et le recyclage, nous pouvons aussi générer un impact positif.

Avec le thème des matériaux durables, nous investissons dans des entreprises durables qui misent sur des matières premières et des matériaux qui ont un effet favorable sur la santé publique et l'environnement. C'est possible parce qu'ils contiennent moins de matériaux toxiques, génèrent moins de déchets, sont davantage recyclés ou sont d'origine végétale. En outre, leur production et leur utilisation nécessitent également peu d'énergie et d'eau.

Pour faire de l'énergie renouvelable la principale source d'énergie, il est important de continuer à miser sur le stockage de l'énergie durable. Il en résulte que les matériaux qui sont essentiels dans la production de batteries (comme le lithium, l'aluminium) peuvent aussi être considérés



comme des matériaux durables. D'autres matériaux qui ont un impact important sur l'énergie entrent aussi en ligne de compte pour ce faire.

Enfin, nous misons dans ce thème aussi sur une utilisation efficace des matériaux grâce au recyclage et au traitement des déchets. Mais l'utilisation de logiciels et de matériel informatique pour l'analyse, la simulation, le test, le mesurage, la planification et le traitement de matériaux peut aussi être essentielle dans l'application de matériaux durables. On peut donc aussi investir dans ceux-ci.

Dans l'offre des assurances-vie, les clients peuvent opter pour des produits de la branche 23 et de la branche 21.

Chaque fonds d'assurance de la branche 23 est lié à un OPC spécifique, où, bien entendu, les mêmes principes de durabilité sont appliqués.

Argenta propose également des polices d'assurance-vie à rendement garanti (branche 21), auxquelles s'applique une gestion conjointe et auxquelles la politique d'exclusion durable continue de s'appliquer sans relâche. L'investissement est principalement axé sur les titres à revenu fixe. Cela peut également inclure des investissements locaux dans les villes et communes locales, des entreprises publiques et des partenariats public-privé pour soutenir des projets locaux d'intérêt général et social (voir ci-dessous).

2. Propres portefeuilles d'investissement

Par le biais de ses propres portefeuilles d'investissement, Argenta investit dans les villes et communes locales, des entreprises publiques et des partenariats public-privé pour soutenir des projets locaux d'intérêt général et social. Ces investissements portent entre autres sur la construction d'écoles, le logement social, les infrastructures de soins, les énergies renouvelables, la purification de l'eau et le traitement des déchets.

En outre, l'accent est spécifiquement mis sur les investissements efficaces qui contribuent aux objectifs généraux de développement durable (SDG) définis par les Nations unies en 2015. Cela comprend les investissements dans l'économie circulaire (déchets et recyclage, gestion de l'eau), les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, la production et la consommation équitables, l'égalité des chances et les droits de l'Homme, l'égalité des sexes, la réduction de la pauvreté, l'inclusion sociale...

III.5. Gérer l'empreinte écologique

L'investissement durable ne peut être considéré indépendamment des objectifs climatiques généraux nécessaires à la protection de notre planète et de notre cadre de vie. Argenta choisit de maintenir l'impact écologique de ses investissements aussi bas que possible en se concentrant sur une gestion consciente.



En ce qui concerne les combustibles fossiles, nous refusons résolument d'investir dans des entreprises actives dans le charbon, ainsi que le pétrole et le gaz non conventionnels. Pour ce qui est du pétrole et du gaz conventionnels, des règles strictes s'appliquent également.

Ces critères seront intégrés dans la liste d'exclusion de Vigeo Eiris. Les règles suivantes s'appliquent spécifiquement :

- Sont exclus les investissements dans :
 - Les entreprises qui génèrent un chiffre d'affaires à partir du pétrole et du gaz non conventionnels (« tar sands and oil shale extraction or services »).
 - Les entreprises qui génèrent un chiffre d'affaires à partir de l'extraction de charbon (« coal mining »).
 - Les entreprises qui réalisent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires à partir de la production d'énergie à base de charbon (« coal-fuelled power generation »).
- Les investissements dans les entreprises suivantes sont également exclus et les positions historiques dans celles-ci devront progressivement disparaître d'ici fin 2020 :
 - Les entreprises qui réalisent plus de 33 % de leur chiffre d'affaires à partir du pétrole ou du gaz conventionnel, et ce, pour les entreprises qui relèvent selon la classification ICB¹ des sous-secteurs « Exploration and Production »² et « Integrated Oil & Gas »³. Ce seuil est largement utilisé aujourd'hui et est conforme au marché.
- Les investissements dans les entreprises qui réalisent encore un chiffre d'affaires très limité (< 20 %) à partir de la production d'énergie à partir de charbon (« coal-fuelled power generation ») sont autorisés à condition que l'entreprise fasse des efforts pour réduire encore ce chiffre d'affaires et contribue ainsi à la transition énergétique. En cas de doute, une décision sera prise par la réunion d'exclusion et d'autres éléments qualitatifs peuvent être considérés pour prendre une décision fondée. À cet égard, on se penchera par exemple sur :
 - La disponibilité d'un plan de transition climatique permettant de démontrer des efforts concrets pour réduire le charbon et l'empreinte carbone de l'entreprise conformément aux ambitions climatiques définies lors de la conférence des Nations unies sur le climat à Paris⁴.

À l'avenir, Argenta veut étudier plus avant comment elle peut avoir un impact positif sur les ambitions climatiques - en plus d'appliquer une politique d'exclusion -, et ce, dans un esprit de simplicité et d'efficacité.

¹ L'Industry Classification Benchmark fournit une structure détaillée et complète pour l'analyse des secteurs et des industries, permettant une comparaison internationale entre les entreprises. Pour plus d'informations :

https://www.ftse.com/products/downloads/icb_rules.pdf

² Sociétés actives dans l'exploration, le forage, la production, le raffinage et la distribution de pétrole et de gaz.

³ Sociétés intégrées actives dans l'exploration, le forage, la production, le raffinage, la distribution et la vente au détail de pétrole et de gaz.

⁴ https://www.klimaat.be/files/3814/9630/6846/Overeenkomst_van_Parijs.pdf



Annexe 1 : Rapport annuel et de durabilité intégré 2019

<https://www.argenta.be/content/dam/argenta/a-propos-d-argenta/rapports-annuels/2019/rapport-d-activites-et-de-durabilite-2019.pdf>

Annexe 2 : Critères d'exclusion de Vigeo Eiris

<https://www.argenta.be/content/dam/argenta/documents/investir/fonds/general/liste-d-exclusion-argenta-asset-management.pdf>

Annexe 3 : Vigeo Eiris - Critères ESG

Sustainability Driver	Domain	Pillar
ENV1.1: Environmental strategy and eco-design	ENV	E
ENV1.2: Pollution prevention and control (soil, accident ...)	ENV	E
ENV1.3: Development of green products and services	ENV	E
ENV1.4: Protection of biodiversity	ENV	E
ENV2.1: Protection of water resources	ENV	E
ENV2.2: Minimizing environmental impacts from energy use	ENV	E
ENV2.4: Management of atmospheric emissions	ENV	E
ENV2.5: Waste management	ENV	E
ENV2.6: Management of local pollution	ENV	E
ENV2.7: Management of environmental impacts from transportation	ENV	E
ENV3.1: Management of environmental impacts from the use and disposal of products/services	ENV	E
C&S2.3: Integration of environmental factors in the supply chain	C&S	E
HRS1.1: Promotion of labour relations	HRS	S
HRS1.2: Encouraging employees participation	HRS	S
HRS2.3: Responsible management of restructurings	HRS	S
HRS2.4: Career management and employability	HRS	S
HRS3.1: Quality of remuneration	HRS	S
HRS3.2: Health and safety	HRS	S



HRS3.3: Respect of working hours	HRS	S
C&S1.2: Information to customers	C&S	S
C&S1.3: Responsible Customer Relations	C&S	S
C&S2.2: Sustainable Relationships with suppliers	C&S	S
C&S2.4: Integration of social factors in the supply chain	C&S	S
CIN1.1: Promotion of the social and economic development	CIN	S
CIN2.1: Promotion of the social and economic development	CIN	S
CIN2.2: Contribution to general interest causes	CIN	S
HRT1.1: Respect for human rights standards and prevention of violations	HRT	S
HRT2.1: Respect for freedom of association and the right to collective bargaining	HRT	S
HRT2.4: Non-discrimination	HRT	S
HRT2.5: Elimination of child labour and forced labour	HRT	S
C&S3.1: Prevention of corruption	C&S	G
C&S3.2: Prevention of anti-competitive practices	C&S	G
C&S3.3: Transparency and integrity of influence strategies and practices	C&S	G
CGV1.1: Board of Directors	CGV	G
CGV2.1: Audit & Internal Controls	CGV	G
CGV3.1: Shareholders	CGV	G
CGV4.1: Executive Remuneration	CGV	G
C&S1.1: Product safety	C&S	E/S*